



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 205.

---

M<sup>me</sup> DRIEDGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 205 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (homologation des mammographes)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Mammography Accreditation)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> DRIEDGER, M. le *ministre* MACKINTOSH, M<sup>me</sup> STEFANSON, M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD ainsi que M<sup>mes</sup> TAILLIEU et MCGIFFORD interviennent. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les mises à jour sur la hausse des coûts du projet BiPole III sera examinée le jeudi 2 juin 2011.

---

M. SCHULER présente la proposition suivante :

Proposition n° 13 : Déclaration obligatoire de la présence de punaises de lit

Attendu :

que la présence de punaises de lit entraîne des difficultés financières et psychologiques importantes chez les personnes touchées;

qu'il y a eu une augmentation rapide du nombre de cas de punaises de lit au Manitoba ces dernières années;

que les complexes résidentiels de Logement Manitoba et leurs locataires sont particulièrement touchés par les punaises de lit;

que le gouvernement provincial n'a toujours pas présenté de plan d'intervention adéquat à l'égard de la présence accrue des punaises de lit au Manitoba, notamment dans les complexes résidentiels de Logement Manitoba;

que le gouvernement de la Saskatchewan a déposé une loi exigeant de tous les locataires qu'ils fournissent aux locataires actuels et potentiels un rapport sur la présence de punaises de lit dans leurs unités locatives;

que les Manitobains et les Manitobaines ont le droit de recevoir des renseignements sur la présence de punaises de lit là où ils élisent domicile,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à adopter des mesures législatives exigeant de tous les locataires qu'ils fournissent aux locataires potentiels un rapport sur la présence de punaises de lit dans leurs unités locatives.

Il s'élève un débat.

M. SCHULER, M. le *ministre* RONDEAU, MM. GRAYDON et MARTINDALE ainsi que M<sup>me</sup> ROWAT interviennent. M. le *ministre* CHOMIAK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N<sup>o</sup> 42) — *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels/The Caregiver Recognition Act*;  
(M. le *ministre* RONDEAU)

(N<sup>o</sup> 44) — *Loi sur la pension de la fonction publique et modifications connexes/The Civil Service Superannuation and Related Amendments Act*.

(M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK)

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n<sup>os</sup> 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (S. Jakubowski, L. Braun, D. Galvin et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (D. Piec, D. Fisher, S. Ferens et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage de tenir responsables de leurs gestes le conseil d'administration et l'équipe de gestion de l'ORS de Burntwood, de remplacer sa haute direction, de veiller à ce que l'ORS embauche des spécialistes de la santé publique ainsi que des consultants en ressources humaines et des conseillers financiers indépendants en vue de vérifier la bonne marche financière et administrative de l'office, et de veiller à ce que l'ORS mette en œuvre des programmes de santé publique adéquats. (J. McKay, C. Seiw, M. Thorassie et autres)

---

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* MELNICK, M<sup>me</sup> DRIEDGER ainsi que MM. JHA, MAGUIRE et DEWAR font des déclarations de député.

---

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, MM. SCHULER et GOERTZEN formulent des griefs.

---

Après la période réservée aux griefs, M<sup>me</sup> TAILLIEU invoque le *Règlement* au sujet de la liste des ministres devant répondre à des questions sur la motion d'adhésion.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M<sup>me</sup> TAILLIEU fait appel de la décision devant l'Assemblée. L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BJORNSON  
BRAUN  
BRICK  
CHOMIAK  
DEWAR  
HOWARD  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
STRUTHERS  
SWAN  
WHITEHEAD  
WIEBE ..... 29

**CONTRE**

BOROTSIK  
BRIESE  
CULLEN  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN

GRAYDON  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
ROWAT  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU ..... 17

---

Après la période réservée aux griefs, M<sup>me</sup> TAILLIEU invoque le *Règlement* au sujet de commentaires de la ministre des Finances indiquant qu'un rapport d'Hydro-Manitoba avait précédemment été déposé à l'Assemblée.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M<sup>me</sup> TAILLIEU fait appel de la décision devant l'Assemblée. L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BLADY  
BJORNSON  
BRAUN  
BRICK  
CHOMIAK  
DEWAR  
HOWARD  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX

MACKINTOSH  
MARCELINO  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SWAN  
WHITEHEAD  
WIEBE ..... 28

**CONTRE**

BRIESE  
CULLEN  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN

GRAYDON  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
ROWAT  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU ..... 16

---

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes